



# Clamens



VALORISATION DE BOUES – MATERIAUX RECYCLES

Cabinet du Maire  
Courrier transmis

Original : **URBA**

Copie pour **élaboration de réponse** :

Copie pour information : **DR FERRE**

Mairie de Villeparisis  
A l'attention de Monsieur Le Maire  
Service Urbanisme  
32 rue de Ruzé  
77270 Villeparisis

2018-4601

Nos réf. :

PG/AC/CLA18.11.07REC

**LR AR 1A 150 614 1502 1**

Objet :

Avis sur le projet de PLU arrêté de Villeparisis

Villeparisis, le 20 Novembre 2018

Monsieur le Maire,

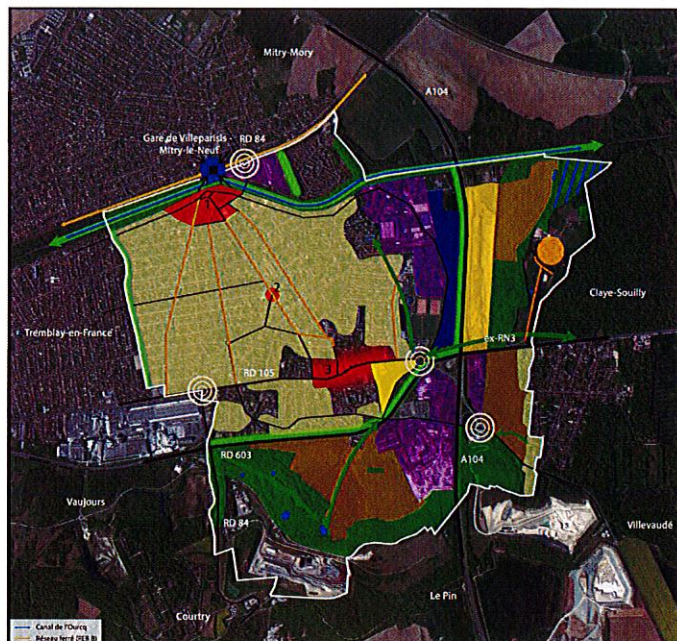
En main votre projet de PLU.

Celui-ci appelle de notre part, la remarque suivante :

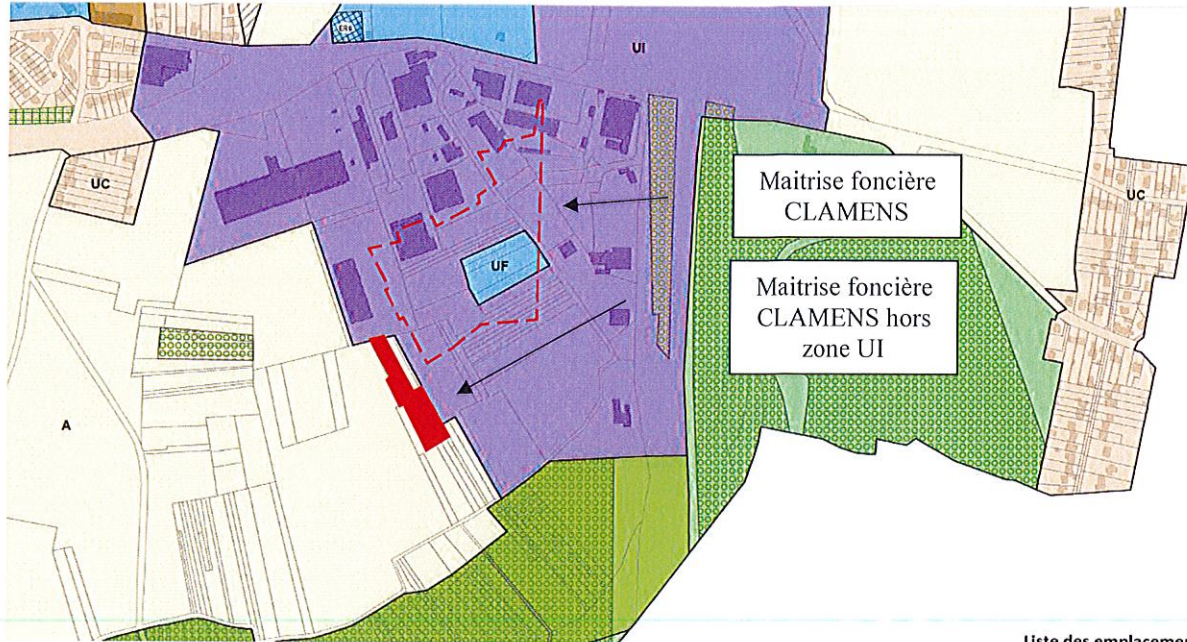
Lors de la première version du PLU, nous avons remarqué qu'une partie de notre maîtrise foncière avait été exclue de la zone UI, apte à accueillir nos activités.

Nous vous avons alors demandé au titre des erreurs graphiques, de bien vouloir intégrer ces parcelles en zone d'activité dans un courrier en date du 19/08/2014.

A la lecture du projet de PLU arrêté, je constate que ces parcelles ont bien été intégrées dans la carte de synthèse du PADD :



Par contre, dans le plan d'ensemble, plus détaillé, certaines parcelles de notre maîtrise foncière sont toujours en dehors de la zone UI, comme indiqué sur la carte ci-après, alors qu'elles accueillent nos activités depuis presque 10 ans.



Liste des emplacements

Nous souhaiterions donc que les parcelles suivantes entrent dans la zone UI du projet de PLU :

Section	N° de parcelle
ZB	240
ZB	241
ZB	242
ZB	243
ZB	244
ZB	245
ZB	249

Comptant sur la prise en compte de cette demande, et restant à votre entière disposition pour tout complément d'information,

Je vous prie de croire, Monsieur le Maire, en mes respectueuses salutations.

**Pierre GODILLON**

Président Directeur Général

